

toute la compagnie, nous avons cru qu'il était de notre justice, non seulement de décorer la principale terre et habitation du dit Sieur de Bécancour d'un titre d'honneur convenable à sa qualité et mérite, mais encore de donner quelque marque de distinction honorable qui passe à sa postérité, et soit un sujet d'une louable émulation, à ses enfants et postérité, d'imiter sa vertu et suivre son exemple.

A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons créé, érigé, élevé et décoré, créons, érigeons, élevons et décorons, par ces présentes signées de notre main, la dite terre et seigneurie de Portneuf, située en notre dit pays de la Nouvelle-France, dite du Cañada, en titre, nom et dignité de Baronnie, pour en jouir par le dit Sieur de Bécancour, ses enfants, successeurs, ayants cause, et les descendants d'iceux en légitime mariage, pleinement et paisiblement, relevant de nous à cause de notre couronne, à une seule foi et hommage, aveu et dénombre-